



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 15h00, le 5 août 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district # 1
Richard Émond, conseiller du district # 4
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district # 6

ÉTAIENT ABSENTS : Régis Soucy, conseiller du district # 2
Simon Landry, conseiller du district # 3
Sébastien Landry, conseiller du district # 5

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Keven Gauthier, Directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 15H00.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. **RÉS. Adoption de l'ordre du jour.**
2. **RÉS. Congédiement du Directeur des travaux publics.**
3. **RÉS. Autoriser l'embauche temporaire d'un Directeur des travaux publics.**
4. **RÉS. Autoriser affichage de poste – Directeur des travaux publics.**
5. **RÉS. Autoriser signature de la convention des cadres de la Ville de Cap-Chat.**
6. **RÉS. Autoriser versement aide financière / Corp. de l'Aréna de Cap-Chat Inc. - 10 000.\$ - Surplus acc.**
7. **RÉS. Autoriser paiement de facture pour affiliations et assurance des joueurs de soccer – ARSEQ – 2 023.\$ - Budget rég.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉS.25.08.16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ



RÉS.26.08.16

CONGÉDIEMENT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'une séance de travail des membres du Conseil municipal s'est tenue vendredi, le 5 août 2016, à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE ladite séance de travail avait pour but de rendre une décision ayant trait à l'embauche de M. François Lemieux, Directeur des travaux publics, dont sa période de probation d'un an se terminait le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil municipal de ne pas reconduire son engagement et de ne pas poursuivre sa période de probation;

CONSIDÉRANT QUE M. Lemieux a été rencontré par le Conseil municipal, vendredi le 5 août 2016, dans le but de l'informer de l'intention de la municipalité de mettre fin à son contrat de travail immédiatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le congédiement de Monsieur François Lemieux.

ADOPTÉ

RÉS.27.08.16

AUTORISER L'EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance au poste de Directeur des travaux publics de la Ville de Cap-Chat à compter du 8 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que **MONSIEUR JEAN-GUY GAGNÉ** soit et est embauché à titre de Directeur des travaux publics, et ce, aux conditions énumérées ci-dessous, à savoir :

- Date de l'entrée en fonction : 8 août 2016
- Salaire : 32.98\$ / heure à raison de 40 heures par semaine
- REER de 8%
- Aucuns frais de déplacement payé à l'intérieur de la municipalité
- Avantages sociaux inclus dans l'entente des conditions de travail du personnel cadre
- Vacances : 10%

ADOPTÉ

RÉS.28.08.16

AUTORISER AFFICHAGE DE POSTE – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Cap-Chat de combler le poste de Directeur des travaux publics qui deviendra vacant à la suite du départ de M. François Lemieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à la préparation de l'offre d'emploi d'un **DIRECTEUR DE TRAVAUX PUBLICS**, aux affichages requis, à la tenue des examens et entrevues ainsi qu'à la sélection de l'employé.

ADOPTÉ



RÉS.29.08.16

AUTORISER SIGNATURE DE LA CONVENTION DES CADRES DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la signature de la convention des cadres de la Ville de Cap-Chat déposée le 5 août 2016 et expirant le 31 décembre 2017.

Il est, de plus, résolu que le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉ

RÉS.30.08.16

AUTORISER VERSEMENT AIDE FINANCIÈRE / CORP. DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. – 10 000.\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement d'une aide financière de l'ordre de dix mille dollars (10 000.\$) à la Corporation de l'Aréna de Cap-Chat afin de leur permettre de payer les salaires et avantages sociaux de leur employé et étudiants d'été; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

RÉS.31.08.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR AFFILIATIONS ET ASSURANCE DES JOUEURS DE SOCCER – ARSEQ – 2 023.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#2051 du 08-07-2016) de **ARSEQ**, au montant de **2 023.\$**, relative aux affiliations et à l'assurance des joueurs du club de soccer de Cap-Chat; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 15h24 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER